



POLITIQUE  
ESG ET DURABILITÉ

—  
VERSION FRANÇAISE

Alséa Partners adopte une approche pragmatique et proportionnée en matière d'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

La société ne met pas en œuvre de politique ESG uniforme applicable à l'ensemble de ses activités. Son approche consiste à s'aligner sur les exigences ESG définies par ses clients, en appliquant, lorsque plusieurs cadres coexistent, le standard le plus exigeant.

À ce jour, Alséa Partners intervient dans différents cadres réglementaires au sens du Règlement (UE) 2019/2088 (SFDR), incluant des mandats relevant des articles 6 et 8. Dans ce contexte, la politique ESG de référence retenue est celle applicable au mandat le plus contraignant, relevant de l'article 8.

Les critères ESG sont ainsi intégrés dans le processus d'investissement conformément aux exigences spécifiques définies dans la documentation contractuelle et réglementaire des mandats concernés.

Cette approche permet à Alséa Partners de :

- garantir une cohérence dans la mise en œuvre des exigences ESG ;
- éviter toute surinterprétation ou surpromesse ;
- rester fidèle à sa philosophie d'investissement fondée sur l'analyse fondamentale de long terme.

Alséa Partners se réserve la possibilité de faire évoluer cette approche en fonction du développement de ses activités, de la demande de ses clients et des évolutions réglementaires.